

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 24 février 1870](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 24 février 1870

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[24 février 1870](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destinationAmiens (Somme)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Sur le paiement de sommes à Esther Lemaire. Sur la nomination d'un expert doué de capacité industrielle et manufacturière. Il demande à Alphonse Delpech de lui communiquer sa note de frais et d'honoraires. Dans le post-scriptum, il indique à Delpech qu'il ne sait rien de la conférence qui a eu lieu à Paris sur le Familistère.

NotesIl s'agit vraisemblablement de la troisième conférence-concert coopératif de la Ligue des consommateurs donné par Arthur de Bonnard (1805-1875) dans la salle du Grand-Orient le 13 février 1870. Arthur de Bonnard fait part de cette conférence à Godin dans sa lettre du 16 février 1870 (FG 17 (2) B).

Mots-clés

[Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités[Vervins \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation1 p. (499r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Geneve le 24 février 1870

Monsieur Deliquet

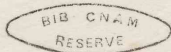
vous devez probablement en possession
de votre copie de la réponse à votre
lettre et la réponse au désir de la
votre du 22 si votre précédent

La demande de M^{me} Gouin en est
restée là. Je lui ai fait signifier par
acte extra judiciaire que je craignais lui
avoir payé le montant des sommes
mes et quelle ait à produire les motifs
sur lesquelles reposaient ses prétentions
elle ne plus rien dit. — le tribunal
de Verrieres va occuper de la nomina-
tion d'un nouvel expert, si ce n'est
de plusieurs M^{me} Gouin semble vouloir
faire avancer la cause, le grand
embarras est de trouver des personnes
à proposer au tribunal qui puissent
la capacité industrielle et sa réputation
marcher à une saine appréciation
dans cette inextricable affaire

Je désire appurer mes comptes de
procédure presque si je ne suis pas
lui obligé de m'occuper le reste de
que je vous dois

agréable je vous prie mes bons vœux
cordiaux

Ch. Gouin



Vertical handwritten notes on the left margin, including the name 'Monsieur Deliquet' and other illegible text.